



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2133

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) - Partenariat avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) en matière d'allocation du revenu de solidarité active (RSA) - Convention d'accès au service Mon compte Partenaire

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Bouzerda

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Hugué), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

**Conseil du 18 septembre 2017****Délibération n° 2017-2133**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) - Partenariat avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) en matière d'allocation du revenu de solidarité active (RSA) - Convention d'accès au service Mon compte Partenaire**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

Responsable de l'attribution du revenu de solidarité active (RSA) sur son territoire, la Métropole de Lyon mobilise pour cette gestion de l'allocation, en plus de ses propres services, différents partenaires institutionnels et associatifs dont la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Rhône en tant qu'organisme payeur.

Le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) adopté par délibération n° 2015-0939 du 10 décembre 2015 par le Conseil de la Métropole porte, entre autres objectifs prioritaires, celui d'activer les parcours des bénéficiaires du RSA par l'adaptation de l'accompagnement et par la sécurisation de l'accès au droit.

La sécurisation de l'accès au droit est rendue possible notamment par une coordination des actions de prévention des indus et par le renforcement de l'information des allocataires. L'échange de données entre professionnels contribue ainsi à l'activation des parcours d'insertion des bénéficiaires du RSA.

Pour cela, la CAF permet aux professionnels de la Métropole dûment habilités d'accéder au service CAFpro pour consulter les données des allocataires afin notamment d'explicitier leurs droits aux usagers reçus. Une convention, approuvée par délibération n° 2016-1211 du Conseil du 30 mai 2016 et signée par la Métropole le 1er juillet 2016 précise les modalités d'accès et les règles d'habilitation.

L'accès aux données des allocataires est particulièrement important pour permettre d'informer les allocataires sur le traitement de leur dossier et faciliter leur compréhension des décisions.

L'offre de service de la CAF aux partenaires évolue et l'outil CAFpro sera progressivement remplacé en 2017 par le service "consultation du dossier allocataire par les partenaires" (CDAP) intégré à l'outil "Mon Compte Partenaire" de la CAF.

La convention d'accès à l'outil CAFpro reste applicable tant que l'outil CAFpro est disponible et au moins jusqu'à l'attribution des habilitations au nouvel outil CDAP. Elle sera rendue caduque par l'application de son article 2 qui prévoit que "la CAF se réserve la possibilité d'interrompre à tout moment la mise à disposition du service notamment en raison d'éléments techniques".

**II - Objectifs**

La plus-value de ce nouveau service est la possibilité pour la Métropole d'habiliter directement ses professionnels. L'accès à l'échange de données sera plus réactif et le service rendu aux usagers s'en trouvera amélioré.

L'outil CDAP offre également deux nouveaux profils d'utilisateurs : celui d'agent chargé du contentieux et celui d'agent chargé du contrôle du RSA. Ces 2 profils correspondent pleinement aux enjeux du PMI'e mis en œuvre par les professionnels de la Métropole.

La consultation de ces informations sera établie dans le respect des dispositions de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et en conformité avec l'acte réglementaire du 1er février 2011 relatif à l'application CAFpro et le communiqué du 31 août 2016 relatif à la consultation des dossiers des allocataires par les partenaires.

Favorisant l'accès au droit et la lutte contre les indus, le partenariat d'échange d'informations doit aujourd'hui être renouvelé par la Métropole en sa qualité de responsable du dispositif RSA.

Pour contribuer à la réalisation de ces objectifs, le présent rapport a pour objet d'approuver :

- la convention d'accès à un nouvel outil informatique pour l'instruction des demandes de RSA, l'accompagnement des bénéficiaires et l'information des usagers à conclure avec la CAF,

- le contrat de service pris en application de cette convention ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** la convention n° 002/2017 d'accès à "Mon Compte Partenaire" et le contrat de service annexé à cette convention, à passer entre la Métropole de Lyon et la Caisse d'allocations familiales (CAF).

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention et son annexe et à prendre tout acte nécessaire à leur exécution.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.**